

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 35**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

---

**OBJET**

Réseau Départemental de Transport. Offre promotionnelle semaine de la mobilité  
septembre 2016.

---

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement  
Direction des Transports et des Ports  
0413310225**

## **PRESENTATION**

En application de l'article 43 du décret du 16 août 1985, les tarifs des lignes régulières d'autocars sont fixés par le Conseil Départemental.

En 2015, le réseau départemental des transports Cartreize a franchi la barre symbolique des 10 millions de passagers par an. Il connaît chaque année une croissance positive de 5 à 6% de passagers supplémentaires grâce notamment à son offre de navettes cadencées entre les grands pôles économiques du territoire et à des campagnes de communication, destinées principalement à l'attention des salariés.

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2016, la Direction des Transports et des Ports, en collaboration avec la Direction de la Communication, prépare une campagne de communication faisant la promotion des navettes par autoroute à destination des zones d'activités et grands pôles d'emploi, tels que le pôle d'activités d'Aix-en-Provence, la zone d'activités d'Aubagne-Les Paluds, la zone aéroportuaire de Marignane et Vitrolles, etc. Il s'agira d'aller démarcher les salariés (automobilistes ou autres non-captifs des transports publics) sur leurs lieux de travail et de restauration pour les inciter à tester les avantages et atouts des navettes CARTREIZE.

## **OFFRE PROMOTIONNELLE**

Pour cela, il vous est proposé de valider la création d'une offre d'essai gratuite dédiée à cette campagne de communication sous le format « Aller/retour sur une ligne départementale CARTREIZE » hors ligne n°91 Marseille-Aéroport et ligne n°240 Marseille-Aubagne, valable du 16 septembre au 16 octobre 2016 ».

Le gestionnaire de la billetterie du réseau CARTREIZE assurera la distribution de ces offres d'essai dans la limite de 10 000 coupons pour un montant équivalent à une valeur commerciale maximale de 20 000 €.

## **INCIDENCE FINANCIÈRE**

Il est estimé que la proposition qui vous est présentée n'aura pas d'incidence financière sur les dépenses car elle ne nécessite aucun moyen supplémentaire, ni sur les recettes car le public concerné n'est pas utilisateur actuel du réseau CARTREIZE.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de M. le Délégué aux Transports, je vous serais obligé de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

